

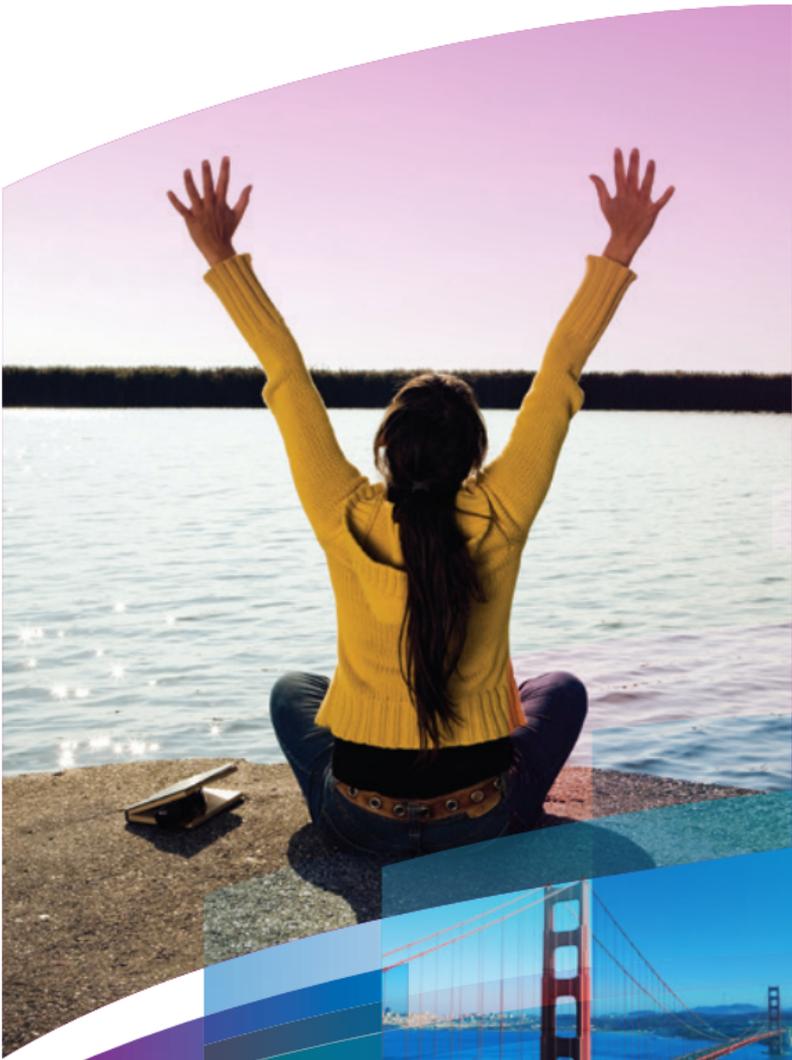
CANADA
POST



POSTES
CANADA

Cash Passport™

How Money Should Travel



Terms & Conditions



Cash Passport™ Prepaid Mastercard® Cardholder Agreement

1. The following terms and conditions (the "Agreement") govern your use of the Cash Passport™ Prepaid Mastercard (the "Card"). By signing or using the Cash Passport™ Prepaid Mastercard, you are agreeing to the terms and conditions and fees outlined herein. You should keep a copy of the Agreement with your important records. You must sign the back of the Card immediately upon receipt and before making any use of the Card.

Information Disclosure Summary (see detailed terms and conditions that follow)

2. **Card issuer:** The Card is issued by Peoples Trust Company pursuant to license by Mastercard International Inc. Mastercard is a registered trademark, and the circles design is a trademark of Mastercard International Incorporated. The Canada Post logo is a trademark of Canada Post Corporation.

3. **Card information and balance:** For access to the Agreement, to obtain the expiry date of the Card, or to check your Balance, go online at the Website www.cashpassport.ca or call our Card Services team on 1-877-465-0085 (toll-free) from Canada. Statement information is available online on the Website.

4. **Card restrictions:** Cardholders must be of the age of majority in the province or territory where they apply for the Card. You may request one (1) Additional Card, as a backup for your use only, at the time of purchase of the Card. The Card may not operate in some countries and geographical regions due to restrictions. Please verify the list of countries or regions with restrictions at the Website. Regular pre-authorized debit (PAD) transactions, where you authorize a company or organization to withdraw funds from the Card, are not permitted. All PAD transactions will be rejected and we will not be liable for any costs incurred by you as a result. The Card may be deactivated at any time if fraud is suspected. You may not add funds to the Card via wire transfer. The Card is subject to minimum and maximum daily load, transaction, and withdrawal limits, as set out in the Limits table in this Information Disclosure Summary. We may change these limits in accordance with Applicable Law and will post notice on the Website at least thirty (30) days in advance of the effective date of the change. The change will take effect on the date indicated in the notice. The Card comes with a pre-selected PIN. **You cannot change the PIN issued with the Card.**

Limits	Amount
Minimum amount you can load and reload	Check with the purchase location
Maximum amount you can withdraw in 24 hours over the counter, i.e. at a bank	CAD 240*
Maximum amount you can withdraw from an ATM in 24 hours	CAD 960*
Maximum amount you can spend at merchants in 24 hours	CAD 4,000*
Maximum amount you can load/reload in 24 hours and/or have on your Card at any one time	CAD 8,500**
Maximum amount you can load in total in a 12-month period (across all Cash Passport cards issued to you by Peoples Trust Company)	CAD 30,000
Maximum number of active accounts you may hold at any one time (main Card and any Additional Card share the same account)	1
Card lifetime	See Card for expiry date

* Some operators or merchants may set their own limits.

** Distributors may set lower amount and number of transactions limits.

5. Card Expiry and Access to Balance: Your right to use the funds loaded onto the Card will not expire. If funds remain on the Card after the “valid thru” date, you will be able to obtain a refund of the balance in accordance with this Agreement, or you may choose to transfer the funds to a new Card.

6. Card and Card Fees: The Card is subject to the Fees and Limits tables, as set out in this Information Disclosure Summary. The Card is not a credit card or a debit card linked to a credit or deposit account and the balance is not a credit account, a deposit account or a Canada Deposit Insurance Corporation insured deposit account. All use is limited to the amount preloaded and available on the Card from time to time.

Fees	Fee Amount	Explanation
Buying a Card	CAD 15.00	Fee to buy your Card
Additional Card	Free	Free backup Card, only for your use (request at the time of purchase of the main Card). Accesses the same funds as the main Card
Loading more money onto your Card	CAD 3.00	Cost for reloading your Card
Using your Card in Canada	1.50% of the transaction amount	To use your Card at merchants in Canada, e.g. shops and restaurants (some merchants may charge you an additional fee)
Using your Card abroad	Free	To use your Card at merchants, e.g. shops and restaurants (some merchants may charge you a fee)
Needing help	Free	Call our Card Services team
Replacement Card	Free	Free service to send you a new Card while you are away, if your Card is lost, stolen or damaged
Monthly inactivity fee	CAD 2.80	Unless prohibited by law, this fee is charged after a 12-month period of you not reloading, or not using your Card for transactions. No balance, no fee
Cash over the counter fee	CAD 3.00 USD 2.50 EUR 1.90 GBP 1.70 JPY 275.00 AUD 3.00 MXN 32.00	Cost for withdrawing money over the counter in a bank
ATM withdrawals	CAD 3.00 USD 2.50 EUR 1.90 GBP 1.70 JPY 275.00 AUD 3.00 MXN 32.00	Flat rate fee charged when withdrawing from an ATM. Some operators may also charge a fee
Foreign exchange fee	3.25%	Fee charged if using your Card for a transaction or withdrawal in a currency not on your Card or if you don't have enough balance in the local Currency and the rest is taken from another Currency wallet
Currency transfer fee	Foreign exchange rate applies, varies each day	Applied when transferring money between wallets
Shortfall fee	CAD 18.00	Charged if a payment takes your Card Fund balance below zero
Cash Out fee	CAD 20.00	Claiming back all the money on your Card. Your Card will still remain active

7. **Funds loaded onto the Card are not insured by the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC).**

8. **Lost or Stolen Cards:** You are solely responsible for the care and control of the Card and for maintaining the confidentiality of the PIN. If the Card and / or PIN is lost or stolen or you become aware that the PIN may have become known to someone else, you should immediately call Card Services toll-free on 1-877-465-0085 from Canada or +44 207 649 9404 outside Canada. You should not maintain a written record of or disclose the PIN to a third party, including family members and friends. Avoid PIN combinations that may be easily guessed by others. Subject to the terms of this Agreement, all transactions carried out on the Card before you notify us will be considered to have been authorized by you.

9. **Split Tender Transactions:** If the Balance on the Card is not sufficient to cover the full point of sale transaction amount, you may ask the merchant if they will accept a split tender transaction. A split tender transaction allows you to use the remaining Balance on the Card to pay for part of the transaction amount and cover the difference with another form of payment (e.g. cash, cheque, credit or debit). If you fail to inform the merchant that you would like to complete a split tender transaction prior to using the Card, the Card may be declined. Merchants are not obliged to accept split tender transactions and some merchants may not accept split tender transactions.

10. **Personal Information:** By applying for a Card, you consent to the collection, use, disclosure and retention of your personal information by us and our service providers as described below. If you do not consent to the collection, use, disclosure and retention of your personal information, you may not apply for or use a Card.

Definitions:

11. **"Additional Card"** means a second Card which may only be used by you as a backup for security purposes.

12. **"Agreement"** means these terms and condition between us and you, as well as all documents that are expressly referred to herein, which constitutes a binding agreement between us and you with respect to the terms of use of the Card that you receive from a Distributor.

13. **"Applicable Law"** means the Trust and Loan Companies Act (Canada), the Personal Information Protection and Electronic Documents Act (Canada), the Act Respecting the Protection of Personal Information in the Private Sector (Québec), the Consumer Protection Act (Québec), the Proceeds of Crime (Money

Laundering) and Terrorist Financing Act (PCMLTFA), Canada's Anti-Spam Legislation (CASL), Payment Card Insurance Data Security Standards (PCI DSS) or any other statute, regulation or operating rule of any Governmental Authority or any other regulatory authority that we and the Distributor are subject to, or any by law, operating rule or regulation of Mastercard.

14. **"ATM"** means an Automated Teller Machine.

15. **"AUD"** means the lawful currency of Australia.

16. **"Balance"** means the aggregate sum of the funds loaded onto the Card in each Currency and available for transactions.

17. **"CAD"** means the lawful currency of Canada.

18. **"Canada's Anti-Spam Legislation (CASL)"** means An Act to promote the efficiency and adaptability of the Canadian economy by regulating certain activities that discourage reliance on electronic means of carrying out commercial activities, and to amend the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Act, the Competition Act, the Personal Information Protection and Electronic Documents Act and the Telecommunications Act (Canada), and its regulations, commonly known as Canada's Anti-Spam Legislation (CASL), and its implementing regulations, as may be amended from time to time.

19. **"Card"** means the Cash Passport™ Prepaid Mastercard, a 'multi-currency' prepaid stored value card with Chip and PIN and contactless functionality issued by us, any replacement Card and any Additional Card. Any references to the Card shall include Card details, security details and the PIN.

20. **"Card Services"** means the cardholder customer services, provided by us or our third party service provider provided in connection with the provision of Card services. The contact details of Card Services can be found in the easy guide or on the Website.

21. **"Currency"** or **"Currencies"** means, subject to paragraph 44, any one (1) or more of CAD, USD, EUR, GBP, JPY, AUD and MXN, and any additional currency that we may make available in connection with the Card from time to time.

22. **"Distributor"** means each distribution agent or retail outlet that offers the Cards for sale to consumers or offers one or more methods to load or reload the Cards. A Distributor is not an agent, mandatary, or representative of Peoples Trust Company.

23. **"EUR"** means the lawful currency of the Eurozone.

24. **“GBP”** means the lawful currency of Great Britain.

25. **“Governmental Authority”** means any federal, provincial, territorial, regional, municipal or local governmental authority, quasi-governmental authority (including the Office of the Superintendent of Financial Institutions), government organization, commission, board, professional agency, tribunal, organization, or any regulatory, administrative, or other agency, or any political or other subdivision, department, or branch of any of the foregoing, in each case to the extent it has jurisdiction over Peoples Trust Company and/or the Distributor or any Person, property, transaction, activity, event, or other matter related to this Agreement. The above definition is deemed to include any interim or permanent transferee or successor of a Government Authority’s underlying mandate, function, or activity.

26. **“JPY”** means the lawful currency of Japan.

27. **“load”** or **“loading”** mean adding funds to the Card.

28. **“Mastercard”** means Mastercard Incorporated and its successors and assigns.

29. **“Mastercard Conversion Rate”** means the rate that we pay to Mastercard to convert foreign currency to Canadian currency plus the Foreign exchange charge.

30. **“Mastercard Identity Check®”** means the Mastercard Identity Check service, a program which is designed to help make shopping online more secure.

31. **“MXN”** means the lawful currency of Mexico.

32. **“PCI DSS”** means a multifaceted security standard defined by Payment Card Industry Security Standards Council and includes requirements for security management, policies, procedures, network architecture, software design and other critical protective measures.

33. **“Person”** means an association, a corporation, an individual, a partnership, a trust, an unincorporated organization or any other entity or organization.

34. **“PIN”** means Personal Identification Number.

35. **“POS”** means the point of sale where you can use the Card to buy goods or services from a merchant.

36. **“POS transaction”** means a transaction made at a point of sale, where you can use the Card to purchase goods or services from a merchant.

37. **“we”, “us”, and “our”** mean Peoples Trust Company.

38. **“Website”** means www.cashpassport.ca.

39. **“you”, “your”, and “yours”** mean the purchaser of the Card.

Card and Ownership:

40. The Card is owned by us and will remain our property. The Card is provided to you for use so long as you continue to act in accordance with this Agreement as amended from time to time. The Card is provided to you only. You may not sell, assign or transfer the Card to a third party without our consent.

41. You may request one (1) Additional Card at the time of purchase, which can be used as a backup for security purposes by you. The Additional Card is linked to the Balance and only you can use it.

42. The Currencies available in respect of the Card may vary from time to time. Please check with the Distributor or on the Website for details of available Currencies. We may introduce new Currencies from time to time. If we introduce a new Currency, the Agreement shall apply to such new Currency, and unless you are otherwise notified, the Fees and Limits tables set out in the Information Disclosure Summary shall be deemed amended to apply to such new Currency.

Use:

43. You agree not to use the Card for money transfers (i.e. sending funds to a third party), to access money transfer services, or to access or purchase goods from adult or gambling locations or websites. The Card may not be used for any unlawful activity. You must comply with all laws and regulations (including any foreign exchange controls) in respect of the Card in the country of purchase and/or use. Subject to paragraph 44, you are responsible for determining the amount held in each Currency and for ensuring you have sufficient funds for all transactions. The Card is registered with the Mastercard Identity Check service and when shopping online at Mastercard Identity Check enabled merchants, only you can use the Card to make online purchases. You may not be able to use your Card at some toll booths, car park vending machines and on board cruises or planes. This is because some of these merchants cannot obtain an online authorization from us.

44. You may access the Balance available on the Card to purchase goods and services or obtain cash at ATMs displaying the Mastercard Acceptance Mark. Subject to paragraph 68, when you use the Card, the amount of the purchase and/or transaction, plus any applicable service charges for the transaction, will

be deducted from the balance of the applicable Currency (and therefore the total Balance). If there are insufficient funds in a particular Currency to pay for a transaction, the balance of the transaction will be automatically processed using other Currencies in the following order of priority: CAD, USD, EUR, GBP, JPY, AUD and MXN. If we change the Currencies available to you in connection with the Card, we will notify you of the new order of priority for the purposes of the Agreement directly and/or through the Website.

45. If you are entitled to a refund for goods or services purchased using the Card, or another credit for any other reason, this will be made to the Card and a foreign exchange rate may be applied. If a foreign exchange conversion takes place, the foreign exchange rate used is the rate determined by Mastercard to be the wholesale rate in effect on the day the refund or credit is processed plus the foreign exchange fee (see the Fees table in the Information Disclosure Summary). As foreign exchange rates vary and the rate that applies one day will not necessarily be the same on any other day, the amount refunded or credited will differ from the amount that was originally debited from the Card.

Pre-authorization holds on Card funds:

46. When a Card is used for certain purchases, such as car rentals, hotel reservations and on board cruise ships, the merchant will normally pre-authorize a certain amount in advance of completion of the purchase, temporarily reducing the Balance available on the Card to cover other transactions. A pre-authorization may be only an estimate of the amount of the pending transaction and may include a deposit and/or an allowance for gratuities and additional charges. The addition of this pre-authorization amount may result in a decline of the Card if the available Balance is insufficient to cover the transaction plus the pre-authorization amount.

Payments at bars, restaurants and automated fuel pumps:

47. When using the Card:

- at certain merchants, including bars and restaurants, and you don't authorize the transaction with chip and PIN or contactless method, you will need to have a Card balance equal to the bill amount PLUS up to 20%;
- to buy fuel at an automated fuel pump, you must have a minimum balance on your Card.

This is to ensure there are sufficient funds available to cover the final cost of the transaction (and any tips) and to reduce the risk of a negative Balance on your Card.

If your actual spend is less than the additional amount added, or you spend less than the minimum amount when purchasing fuel, it may take up to seven (7) days from the date of the transaction before the difference is available to spend.

Card Loading:

48. To load a Balance on the Card at the time of purchase of the Card, you will provide funds directly to the Distributor at purchase. You can add additional funds to each Currency available on the Card by providing funds directly to the Distributor, and a fee may be charged as set out in the Fees table in the Information Disclosure Summary. Maximum load amounts for the Card are set out in the Limits table in the Information Disclosure Summary. For further information on reloading the Card, please visit the Website.

49. The funds provided by you to the Distributor to pay for the Balance loaded or reloaded on the Card are not a deposit and do not establish a separate individual deposit account. You will not receive interest on the Balance on the Card or the funds you provide to the Distributor or via any alternative reload methods.

Negative Balance:

50. You are responsible for keeping track of the transactions on the Card. In the unlikely event that the Balance drops below zero (0), you agree to reload the Card to bring the Balance back to zero (0) or above, within thirty (30) days of request, and pay the applicable shortfall fee. The shortfall fee will be charged in CAD and will be payable by you either at the time you reload the Card to bring the Balance back to zero (0), or as directed by us. We are entitled to set off any sum of money on the Card due from you to us against any positive balance on any other card held by you with us. If we are required to undertake legal proceedings against you because you failed to comply with this Agreement, you must pay our reasonable attorney fees and other costs of the proceedings.

Usage:

51. You should receive a paper record of each POS transaction or ATM transaction for which you use the Card. It is your responsibility to obtain such record and ensure that it is accurate. We are not responsible for providing you with any transaction record or periodic statement other than the information provided in accordance with paragraph 3.

Error resolution:

52. If you identify an error in any transaction record, you must address such error to the applicable merchant or ATM operator. You must also contact Card

Services as soon as possible (in any event within sixty (60) days of the transaction date, see paragraph 98). ATMs and point of sale terminals are not owned or operated by us and we are not responsible for ensuring that they will accept the Card.

53. A merchant may not process a credit to the Card unless we are able to verify a previous debit transaction by that merchant to the Card, for an amount equal to or greater than the amount of the credit.

54. In the event that you receive cash or credit in excess of what has been paid by you through our error or mistake or otherwise, we may correct such error when discovered and adjust the Balance available on the Card. You agree to reimburse us immediately for any excess cash or credit received forthwith upon demand.

55. We reserve the right to draw upon the Balance for any chargebacks that we suffer following any funds paid to us by you being cancelled by the paying institution.

Inactivity Fee:

56. Unless prohibited by law, you will be charged a monthly inactivity fee following a period of twelve (12) months in which neither the Card, nor any Additional Card has been used to withdraw funds or make purchases, or no credits have been made to your Balance. The monthly inactivity fee will be charged during the Card lifetime and after expiry of the Card. If there is no remaining Balance following the debit of any monthly inactivity fee, we will waive the remainder of our fee. The monthly inactivity fee is deducted from the Balance. If a foreign exchange conversion takes place, the foreign exchange rate used is the rate determined by Mastercard to be the wholesale rate in effect on the day the fee is applied.

Card expiration:

57. Unless the Agreement has been terminated or the Card suspended, subject to sufficient funds being available on the Card, the Card will be usable until the expiration date of the Card. If there are any funds remaining on the Card after expiration, you may choose to transfer the funds to another Card or to cash out the Card. A fee will be charged, as permitted by law, and as set out in the Fees table in the Information Disclosure Summary. You can request a replacement Card from a Distributor should you wish to be re-issued a replacement Card on or following the expiry date. Prior to the issue of a replacement Card with a new expiry date, you may be asked to produce satisfactory identification.

Closing and Cashing Out the Card:

58. At any time before the Card has expired, you may be able to close the Card or cash out the Card through a Distributor or by calling Card Services. An administrative fee may be charged for this service, as set out under the Fees table in the Information Disclosure Summary, or as indicated at the Distributor.

59. Payment is available in Canadian Dollars only when you cash out the Card through a Distributor, and the foreign exchange rate (if applicable) will be determined by the Distributor. You may also redeem the balance of any unspent funds through Card Services and any Balance in excess of the applicable cash out fee (see Fees table in the Information Disclosure Summary) will be transferred to a Canadian bank account in your name. Redeeming the balance of any unspent funds will be in CAD at an exchange rate determined at the time of redemption.

Fees and Limits:

60. The maximum Balance that you may have on the Card at any time must not exceed the applicable Card limits.

61. For details on the fees and limits that apply to the Card, please refer to the Fees and Limits tables in the Information Disclosure Summary, or on the Website.

62. There is a limit associated with the use of your Card at contactless point of sale terminals. Please see the Website for more details.

63. You agree to pay and authorize us to debit the Balance for the fees as set out in the Fees table in the Information Disclosure Summary and in this Agreement.

64. Some ATM operators and merchants may also charge you a fee that may be deducted from the Currency balance available on the Card unless there are insufficient funds in the relevant Currency to pay the fee, in which case the balance will be automatically processed using other Currencies in the following order of priority: CAD, USD, EUR, GBP, JPY, AUD and MXN. Not all ATM operators and merchants advise of this fee or the amount in advance of cash being withdrawn or a purchase being made.

65. You acknowledge being advised of the Card Fees and agree to pay the applicable fees in effect for the services available under this Agreement. These fees may be debited from the Balance as soon as they are incurred. Please refer to the Fees table in the Information Disclosure Summary and paragraphs 66 to 74.

Transactions made in Foreign Currencies:

66. There are some instances where an exchange rate will apply:

- a. initial load or reload, where you allocate funds in a foreign Currency;
- b. point of sale transactions, where the transaction is in a currency that is not one of the Currencies available and/or loaded on the Card (including any transaction where we deduct funds under paragraph 44 due to insufficient funds);
- c. ATM and over the counter withdrawals where the local currency is not one of the Currencies available and/or loaded on the Card (including any transaction where we deduct funds under paragraph 44 due to insufficient funds);
- d. when an ATM fee is charged and the currency of your transaction does not match one of the Currencies on the Card or there are insufficient funds in the relevant Currency on the Card to cover the whole transaction and/or fee;
- e. when a refund for goods or services purchased using the Card, or another credit for any other reason, is made to the Card in a currency that is not available on the Card;
- f. where you allocate funds from one Currency to a different Currency;
- g. where we allocate funds from one Currency to a different Currency in accordance with the Agreement;
- h. where you end the Agreement or request repayment of the Balance of the Card under paragraph 59;
- i. when a cash out fee is charged and there are insufficient funds in CAD; and
- j. when an inactivity fee is charged and there are insufficient funds in CAD.

The method for calculating the exchange rate for each scenario is set out below.

67. The foreign exchange rate used for initial loads and reloads varies by Distributor, the load or reload methods that you use and the time that it takes to load and reload the Card. When funds are loaded onto the Card, the payment is made by you in CAD and we convert that amount into the Currency of your choice. You can ask the Distributor for the exchange rate beforehand. Depending on the methods available to you to load or reload the Card, the foreign exchange rate which applies on the date that you load the Card may not be the same as the exchange rate which applies on the date that we convert your funds to load the Card. This will be relevant if internet banking is available to load or reload the Card. The transaction history at the Website will show the foreign exchange rate applied. We recommend that you check the Website from time to time for

the methods available to load or reload the Card.

68. If a point of sale transaction, ATM or cash over the counter withdrawal is made in a currency which is different to any of the available Currencies on the Card, or exceeds the relevant available Currency balance on the Card, the amount will be funded by converting the transaction amount into the next available Currency balance on the Card in the following order of priority: CAD, USD, EUR, GBP, JPY, AUD and MXN. The foreign exchange rate used is the rate determined by Mastercard to be the wholesale rate in effect on the day the transaction is processed by Mastercard, plus the foreign exchange fee (see the Fees table in the Information Disclosure Summary).

69. If an ATM withdrawal is made in a currency which is different to any of the available Currencies on the Card, or exceeds the relevant available Currency balance on the Card, then the CAD ATM fee will be applied and will be converted into the last Currency being used to fund the transaction at a foreign exchange rate determined by Mastercard on the day the transaction is processed.

70. Where a refund for goods or services purchased using the Card, or another credit for any other reason, is made to the Card in a currency that is not available on the Card, the refund or credit will be converted into CAD as described in paragraph 45.

71. The foreign exchange rate (Currency transfer fee) used for allocating funds from one Currency to another Currency is set and determined by Card Services and varies each day. See the Fees table in the Information Disclosure Summary.

72. Where you end the Agreement, or request repayment of the Balance under paragraph 58 and 59, these funds will usually be converted into CAD. A foreign exchange rate is used for this and varies each day.

73. Where a monthly inactivity fee or cash out fee is charged and there are insufficient funds in CAD, a foreign exchange rate may be applied. The method for calculating this is described in paragraphs 56 and 59.

74. Foreign exchange rates are subject to variation and the rate that applies one day will not necessarily be the same on any other day.

Lost or Stolen Card or PIN:

75. You must make sure that you keep the Card, any Additional Card, the security details relating to the Card and any PIN safe and secure. The Card comes with a pre-selected PIN. **You cannot change the PIN issued with the Card.** If you forget the PIN, you can obtain a reminder through

the Website or by calling Card Services at any time. The PIN may be disabled if an incorrect PIN is entered three (3) times. If the PIN is disabled, please contact Card Services for assistance. There may be a twenty-four (24) hour delay in reactivating the PIN, and we may not be able to reactivate the PIN whilst you are abroad. If the PIN is disabled, or if a merchant does not accept chip and PIN, or if the transaction value exceeds the contactless limit, you will be required to sign for any transactions at merchants, provided that this is supported by and acceptable to the merchant. The PIN is provided solely for your use and security when withdrawing cash from ATMs or purchasing goods or services where applicable.

76. If you lose the Card and/or PIN, you should call Card Services IMMEDIATELY and in any event within twenty-four (24) hours of becoming aware of the loss. You will be required to answer identifying questions from your personal information.

Your Liability:

77. We recommend that you review your transaction history regularly. You must notify Card Services IMMEDIATELY and in any event no later than sixty (60) days of the transaction date on becoming aware of any unauthorised transactions occurring as a result of the Card being lost, stolen or misused, or if there is a transaction you do not recognise. Subject to paragraphs 78 and 79, you will not be liable for any transactions identified by us as unauthorized which are conducted with the Card or an Additional Card after you notify us. We may request that you provide additional written information concerning any such Card transaction on our dispute form, which you can obtain on the Website, or by calling Card Services.

78. Subject to paragraph 79, You will not be liable for unauthorised transactions unless:

- a. you consented to the misuse of the Card or Additional Card;
- b. you have been negligent (including, but not limited to, a failure to look after the security details relating to the Card and/or PIN);
- c. you have acted fraudulently; and/or
- d. you interfered with, or allowed anyone else to interfere with, any magnetic stripe or integrated circuit (chip) in the Card or Additional Card.

79. The Mastercard Zero Liability Policy applies to purchases made in store, via telephone, online, or from a mobile device, as well as, transactions at an ATM. As a cardholder, you will not be held responsible for unauthorized transactions if:

- (i) you have exercised reasonable care in

protecting your Card and PIN from loss or theft, and

- (ii) you promptly reported the loss or theft of your Card or PIN to Card Services.

If these conditions are not met, you will be liable for all unauthorized transactions completed before you reported the loss of theft of your Card or PIN to Card Services. Verification of a Zero Liability claim can take up to one hundred and twenty (120) days once all the required forms and/ or documents have been received and confirmed by us, and may require a police investigation.

Replacement Card:

80. If the Card is lost, stolen or damaged, you can request a replacement in person at a Distributor or arrange for a replacement Card to be sent to you by calling Card Services. If you are abroad or if for any reason we or a Distributor are unable to provide a replacement Card, you may call Card Services and they may be able to arrange for funds, up to the available Balance on the Card, to be made available from various worldwide money transfer locations in place of a replacement Card.

Personal Information Consent:

81. By applying for a Card, you consent to the collection, use, disclosure and retention of your personal information by us and our service providers for purposes relating to your application for a Card and your use of a Card (if issued to you) and as otherwise described below. If you do not consent to the collection, use, disclosure and retention of your personal information, you may not apply for or use a Card. As explained below, you may withdraw your consent at any time by cancelling your Card and all related services from us.

82. We and our service providers will collect information about you (e.g. your name, address, telephone number and date of birth) when you apply for a Card and, if a Card is issued to you, we and our service providers will collect information about you and your use of the Card and related services, including information about your Card transactions (e.g. the date, amount and place of each transaction) (all collectively "Cardholder Information"). We and our service providers will collect your Cardholder Information directly from you and from other sources, including the Distributor and third party providers of identity verification, demographic and fraud prevention services.

83. We will disclose your Cardholder Information to our service providers to assist us to provide services to you and to provide related services to Peoples Trust.

84. We and our service providers will use, disclose and retain your Cardholder

Information to process your application for a Card (including to verify your identity) and, if a Card is issued to you, to provide you with services relating to your Card (including to administer your Card and to process your Card transactions), to protect against fraud and for legal compliance purposes, to perform and enforce this Agreement, to protect and enforce our legal rights and for other purposes required or permitted by Applicable Law.

85. We maintain physical, electronic, and procedural security measures that comply with Canadian regulations to safeguard Cardholder Information.

86. We and our service providers may use and store your Cardholder Information at facilities in various countries (including Canada, the United States of America and the United Kingdom). The personal information protection laws of those countries might be different from the laws of the jurisdiction in which you are located, and might permit courts, government, law enforcement and regulatory agencies and security authorities to access your Cardholder Information without notice. The laws on data protection in other jurisdictions, to which we may transfer your information, may differ from those in your jurisdiction and any personal information transferred to another jurisdiction will be subject to law enforcement and national security authorities in that jurisdiction. Subject to these laws, we will use reasonable measures to maintain protections of your personal information that are equivalent to those that apply in your jurisdiction. You hereby give your consent to such cross-border transfers (including the United States) of such personal information to third parties for the purpose set out above.

87. We will use and rely on your Cardholder Information to issue and administer your Card and provide related services. We and our service providers will rely on you to ensure that your Cardholder Information is accurate, complete and up to date. You will promptly inform us (by contacting Card Services at 1-877-465-0085) of any changes to your Cardholder Information or if you discover any errors in your Cardholder Information. You may communicate with us through our Card Services number or the Website with regards to requests to access information related to you that we have obtained. If such information is obtained from providers of identity verification data and demographic information, we will inform you of your right of access and correction in relation to the file held by the personal information agent and will indicate to you the manner in which and the place where

you may have access to the reports or recommendations and cause them to be corrected, where necessary.

88. We and our service providers may use your Cardholder Information (including your telephone and mobile phone numbers and your email addresses) to contact you, including by regular and electronic mail, telephone call (including by pre-recorded or artificial voice messages and automatic telephone dialling systems) and instant messaging, regarding your Card and related matters, regardless of whether you incur any long distance or usage charges as a result.

89. We and our service providers may monitor and record our communications and correspondence with you (including emails, online chats and telephone calls) for quality assurance, staff training and legal compliance purposes.

90. You may withdraw your consent to the collection, use and disclosure of your Cardholder Information at any time by contacting Card Services (at 1-877-465-0085) and cancelling your Card and all related services from Peoples Trust. If you withdraw your consent, we will continue to collect, use, disclose and retain your Cardholder Information for as long as may be reasonably required to perform services relating to the cancellation of your Card, to protect against fraud and for legal compliance purposes, to perform and enforce this Agreement, to protect and enforce our legal rights and for other purposes required or permitted by Applicable Law.

91. In addition to the above, if you consent to a Distributor or other third party collecting and using your personal information (including Cardholder Information) for their own purposes (not as a service provider to Peoples Trust), including to send marketing and promotional messages to you, then we will not have any control over, and will not be responsible or liable for, the collection, use, disclosure and retention of your personal information by the Distributor or third party, the marketing or promotional messages that they send to you, or any other wrongful act or omission by the Distributor or third party.

92. The restrictions and requirements described above do not apply to Cardholder Information that is aggregated or otherwise de-personalized and does not identify you.

93. Our general personal information practices are described in our Privacy Policy, as amended from time to time (online: <http://www.peoplestrust.com/en/legal/privacy-security/privacy/>).

Our Liability:

94. Neither we, nor Card Services, nor the Distributor will be liable in any way for any dispute arising out of the purchase of merchandise or services using the Card or the failure of any merchant to honour the Card, the failure of an ATM machine to dispense cash or for any additional fees charged by the operator of ATM or point of sale terminals (for example when you withdraw currency from any ATM, the ATM operator may charge an additional fee for the service). We, Card Services and the Distributor are not responsible for any failure to supply, lack of suitability or quality of any goods or services purchased from merchants through the use of the Card.

95. Neither we, nor Card Services, nor the Distributor will be liable for any action or failure to act of a merchant or a refusal by a merchant to honour the Card whether or not such failure or refusal is as a result of any error or malfunction of equipment used to effect an authorization of the Card. We will not be liable for any damage, loss or inconvenience you may incur if you are unable to use the Card as a result of any failure, error, malfunction or technical problem with or at our Distributor or with our or our service providers' systems or equipment, or with an ATM.

96. We will not be liable to you for any loss due to circumstances beyond our reasonable control or for any indirect or consequential losses if we fail to act on your instructions for any reasons.

97. Nothing will limit our liability to you for death or personal injury arising out of our gross negligence or our fraudulent misrepresentation or misstatement.

Disputes:

98. If you do not recognize a transaction on the Card, you must notify Card Services of your dispute immediately and in any event within sixty (60) days of the transaction date. We will request that you provide additional written information concerning any such transaction on our dispute form. You can obtain this form on the Website, or by calling Card Services. The dispute form must be completed and returned to Card Services by fax or email within sixty (60) days of the date of the disputed transaction or you will have been deemed to have accepted such transaction.

If you identify an error in any transaction record, you must address such error with the applicable merchant or the ATM operator and contact Card Services as soon as possible (and in any event within sixty (60) days of the transaction date). Please ask the merchant for any return policy that may apply to purchases made

with the Card. We are not responsible for any problems you may have with any goods or services that you purchase with the Card, whether with regard to quality, safety, legality, or any other aspect of your purchase.

Queries and Complaints:

99. If you have any queries regarding the Card, please refer to the Website.

100. If you have any further queries, are dissatisfied with the standard of service, or you think we have made a mistake in operating the Card, please first attempt to resolve your query or complaint by contacting Card Services. Card Services can be contacted using the 'Contact details' section of the easy guide and will try to resolve any problems as quickly as possible and in accordance with the complaints procedure, which can be found on the Website, or is available on request. If Card Services are unable to resolve the query or complaint to your satisfaction, please call our complaint officer on 1-855-694-6214 or submit your complaint or inquiry through the form found on the Website (<http://www.peoplestrust.com/en/about-us/contact/>). We will do our best to resolve your query or complaint. If for some reason we are unable to resolve the issue to your satisfaction, you may refer your query or complaint to the Ombudsman for Banking Services and Investments on 1-888-451-4519 for resolution.

101. You may also communicate the complaint or inquiry to:

Financial Consumer Agency of Canada
427 Laurier Avenue West, 6th Floor
Ottawa, ON, K1R 1B9
Tel: 1-866-461-3222
www.fcac-acfc.gc.ca

Our complaints policy can be found online at <http://www.peoplestrust.com/en/about-us/resolving-your-concerns/>.

Suspension:

102. We may suspend or cancel the Card if you exceed any of the limits set out in the Limits table in the Information Disclosure Summary, if you use the Card for any illegal purpose, if you fail to comply with the terms of this Agreement or we notice suspicious activities. If access is denied or the Card is cancelled or suspended, you should contact Card Services for more information. If we do suspend the Card, we will inform you of our decision, unless such disclosure is prohibited by law or would otherwise compromise fraud prevention or security measures.

Termination:

103. The Agreement shall terminate in the event of: (i) the later of either the expiry of the Card (including any replacement Card) or the expiry of any Additional Card; (ii) an event occurring under paragraphs 104 or 105.

104. You may at any time terminate this Agreement by calling Card Services and any Balance on the Card should be paid in accordance with paragraph 58. We may terminate this Agreement at any time. We, or, where applicable, our Distributor or Card Services shall reimburse you any outstanding Balance remaining on the Card less outstanding fees. Despite any termination of this Agreement, you must fulfil all of your obligations under this Agreement.

105. We may ask for the return of the Card (including any Additional Card) and end this Agreement, with or without notice, if you materially breach any of these terms and conditions.

Entire Agreement:

106. This sets out the entire agreement between the parties with respect to the use of the Card. This Agreement replaces all prior agreements and understandings between the parties with respect to the Card.

Amendment:

107. Subject to the provisions of paragraph 108 hereof, we may amend this Agreement, including all fees, at any time. The latest version of the Agreement shall be available on the Website. If required by law, we will give you written notice of the change prior to the effective date of the change. Notwithstanding the foregoing, advance notice of any change may not be given if it is necessary to make any such change immediately in order to maintain or restore the security of the Card or any related payment system or comply with Applicable Law. If such situation arises, then you will be given notice as soon as reasonably possible in the circumstances. If you do not agree to any change to the Agreement, you agree to immediately stop using the Card and notify Card Services that you are terminating the Agreement. You may request a cash out of your balance by calling Card Services. You will not be charged for this cash out.

Notice:

108. We may effect notice to you specifically by regular mail postage prepaid to the address provided by you or to your last email address provided. You are responsible for informing us of any change in your mailing or email address and for checking the Website for such notifications. Notice will be deemed to

be received by you five (5) days after mailing, or the next business day after electronic mail. The fees that we charge in relationship to your use of the Card and associated services are listed in the Fees table in the Information Disclosure Summary. Please note that we may change the fees from time to time. As required by Applicable Law, we will effect notice of any increase or introduction of new fees associated with the Card by providing you notice: (i) on the Website sixty (60) days before the effective date of such change; and (ii) written or email notice thirty (30) days before the effective date of such change to the most recent address provided. The change will take effect on the date indicated in the notice.

109. You may notify us by sending notice to Card Services at the Website (other than notification of a lost or stolen Card, queries regarding transactions on your account or balance inquiries, PIN assistance, guidance setting up the Card account online, help with forgotten username and/or passwords and Card and account activations, which may only be done by calling Card Services). Notice will be deemed to be received on the date of delivery of notice to Card Services and the next business day after electronic mail.

Governing Laws:

110. The Agreement will be subject to the laws of the province of British Columbia and Canada applicable therein. The courts of British Columbia will have jurisdiction in respect of any dispute arising under the Agreement.

Disclaimer:

111. While every effort will be made to ensure all information sources provide correct information relating to the Card and the Balance, we rely on many information sources, some of which are outside our control, and we will not be held liable or responsible for the accuracy of information from such sources.

Assignment:

112. We may assign our rights and obligations under this Agreement without your consent to any third party, subject to such third party assuming full responsibility to you for our obligations under this Agreement.

Severability:

113. If any part of this Agreement is found to be invalid or unenforceable by any court or government agency of competent jurisdiction, that invalidity or unenforceability shall not affect the remainder of this Agreement, which shall survive and be construed as if such invalid or unenforceable part had not been contained herein.

Third Party Rights:

114. For the avoidance of doubt, nothing in the Agreement will confer on any third party any benefit or the right to enforce any terms of the Agreement.

Contact Information:

115. If you have questions or concerns regarding the Card or the Agreement, you may visit the Website, call Card Services on 1-877-465-0085 from Canada, or write to Card Services, Access House, Cygnet Road, Peterborough, PE7 8FJ, United Kingdom.

The Card is issued by Peoples Trust Company pursuant to license by Mastercard International Inc. Mastercard and the circles design are registered trademarks of Mastercard International Incorporated. The Canada Post logo is a trademark of Canada Post Corporation.

Effective date: February 2024



Conditions Générales



Entente de titulaire de carte prépayée Cash Passport^{MC} Mastercard^{MD}

1. Les conditions suivantes (« l'entente ») régissent votre utilisation de la carte prépayée Cash Passport^{MC} Mastercard (la « carte »). En signant ou en utilisant la carte prépayée Cash Passport^{MC} Mastercard, vous acceptez les conditions générales et les frais stipulés aux présentes. Vous devriez conserver une copie de l'entente avec vos dossiers importants. Lors de sa réception, vous devez signer immédiatement l'endos de la carte et avant de l'utiliser.

Sommaire de divulgation de l'information (reportez-vous aux conditions générales détaillées qui suivent)

2. **Émetteur de la carte** : La carte est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples conformément à la licence de Mastercard International Inc. Mastercard est une marque déposée et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Le logo de Postes Canada est une marque de commerce de la Société canadienne des postes.

3. Information et solde de la carte :

Pour accéder gratuitement à l'entente, pour obtenir la date d'expiration de la carte, ou pour vérifier votre solde, rendez-vous en ligne sur le site web www.cashpassport.ca ou appelez notre équipe du Service à la Clientèle au numéro sans frais pour le Canada 1-877-465-0085. L'information du relevé est disponible en ligne sur le site web.

4. **Restrictions de la carte** : Les titulaires de la carte doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils soumettent une demande de carte. Au moment de l'achat de la carte, vous pouvez demander une (1) carte secondaire, comme carte de remplacement, pour votre utilisation personnelle seulement. La carte pourrait ne pas fonctionner dans certains pays et régions géographiques, à cause de certaines restrictions. Veuillez vérifier sur le site web la liste des pays et régions géographiques qui font l'objet de restrictions. Les transactions ordinaires d'accord de débit préautorisé (DPA), où vous autorisez une société ou une organisation à prélever des fonds de la carte, ne sont pas autorisées. Toutes les transactions DPA seront rejetées et nous ne sommes pas responsables des coûts engendrés de ces rejets. La carte peut être désactivée à tout moment si une fraude est présumée. Vous ne pouvez pas ajouter des fonds à la carte par virement. La carte est sujette aux limites minimales et maximales quotidiennes d'imputation, de transaction et de retrait, comme établies au tableau des limites dans ce sommaire de divulgation de l'information. Nous pouvons modifier ces limites, conformément à la loi applicable, et afficherons un avis sur le site web, au moins trente (30) jours, avant la date de prise d'effet de la modification. La modification prendra effet à la date indiquée dans l'avis. La carte est pourvue d'un NIP préétabli. **Vous ne pouvez pas modifier le NIP émis avec la carte.**

Limites	Montant
Montant minimal que vous pouvez charger et recharger	Vérifier avec le succursale
Montant maximal que vous pouvez retirer en 24 heures au guichet, c'est-à-dire dans une banque	240 \$CA*
Montant maximal que vous pouvez retirer à un distributeur automatique de billets en 24 heures	960 \$CA*
Montant maximal que vous pouvez dépenser chez des commerçants en 24 heures	4.000 \$CA*
Montant maximal que vous pouvez charger/recharger en 24 heures et/ou que vous pouvez posséder sur votre carte en tout temps	8.500 \$CA**
Montant maximal que vous pouvez charger au total dans une période de 12 mois (par le biais de toutes les cartes Cash Passport délivrées à votre nom par la Compagnie de Fiducie Peoples)	30.000 \$CA
Nombre maximum de comptes actifs que vous pouvez détenir en tout temps (carte principale et toute carte secondaire partageant le même compte)	1
Durée de validité de la carte	Examinez la carte pour voir sa date d'expiration

* Certains exploitants ou commerçants peuvent imposer leurs propres limites.

** Les distributeurs peuvent définir des limites de montant et de nombre de transactions inférieures.

5. Expiration de la carte et accès au solde :

Votre droit d'utiliser les fonds chargés sur la carte n'expire pas. Si des fonds se trouvent sur la carte après la « date de validité », vous pourrez obtenir un remboursement du solde, en conformité avec cet entente, ou vous pouvez choisir de transférer les fonds sur une nouvelle carte.

6. Carte et frais de la carte : La carte est sujette aux tableaux de frais et de

limites, comme stipulé dans ce sommaire de divulgation de l'information. La carte n'est pas une carte de crédit ou une carte de débit reliée à un compte de crédit ou de dépôt et le solde n'est pas un compte de crédit, un compte de dépôt ou un compte de dépôt assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Toute utilisation est limitée au montant préchargé et disponible sur la carte d'une date à une autre.

Frais	Montant des frais	Explication
Achat d'une carte	15,00 \$CA	Frais d'achat de votre carte
Carte secondaire	Gratuit	Carte secondaire gratuite, pour votre usage uniquement (si vous la demandez au moment de l'achat de votre carte). Donne accès aux mêmes fonds que la carte principale
Rechargement de votre carte	3,00 \$CA	Coût de rechargement de votre carte
Utilisation de votre carte au Canada	1,50 % du montant de la transaction	Pour utiliser votre carte chez les commerçants au Canada, par exemple dans les magasins et les restaurants (certains commerçants peuvent vous facturer des frais supplémentaires)
Utilisation de votre carte à l'étranger	Gratuit	Pour utiliser votre carte chez les commerçants, par exemple dans les magasins et les restaurants (certains commerçants peuvent vous facturer des frais)
Service d'assistance	Gratuit	Appelez notre équipe du Service à la Clientèle
Remplacement de la carte	Gratuit	Service d'envoi gratuit si nous devons vous envoyer une nouvelle carte alors que vous êtes à l'étranger, si votre carte est perdue, volée ou endommagée
Frais mensuel d'inactivité	2,80 \$CA	Sauf si la loi l'interdit, ces frais seront facturés après une période de 12 mois si vous n'avez pas rechargé ou utilisé votre carte pour des transactions. Aucun solde, aucuns frais
Frais de retrait d'espèces au guichet	3,00 \$CA 2,50 \$US 1,90 €EU 1,70 €GB 275,00 JPY 3,00 \$AU 32,00 MXN	Coût pour retirer de l'argent au guichet d'une banque
Retraits aux distributeurs automatiques de billets	3,00 \$CA 2,50 \$US 1,90 €EU 1,70 €GB 275,00 JPY 3,00 \$AU 32,00 MXN	Frais forfaitaires facturés lorsque vous faites un retrait à un DAB. Certains exploitants peuvent également facturer des frais
Frais de change	3,25 %	Frais facturés si vous utilisez votre carte pour une transaction ou un retrait dans une devise autre que celle chargée sur la carte ou si votre solde en devise locale est insuffisant et que le reste est prélevé sur un autre portefeuille de devises
Frais de transfert de devises	Le taux de change s'applique. Il varie tous les jours	Frais appliqués lors du transfert d'argent entre différents portefeuilles
Frais pour insuffisance de fonds	18,00 \$CA	Frais facturés si après un paiement le solde de votre carte est inférieur à zéro
Frais pour le retrait des fonds	20,00 \$CA	Récupération de la totalité des fonds de votre carte. Votre carte restera active

7. **Les fonds chargés sur la carte ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).**

8. **Cartes perdues ou volées :** Vous êtes le seul responsable de la garde et du contrôle de la carte et de la conservation de la confidentialité du NIP. Si vous perdez la carte ou le NIP ou que vous prenez connaissance que le NIP pourrait être connu de quelqu'un d'autre, vous devriez appeler immédiatement l'équipe du Service à la Clientèle au numéro sans frais pour le Canada au 1-877-465-0085 ou au +44 207 649 9404 hors du Canada. Vous ne devriez pas conserver un dossier écrit de votre NIP ou le divulguer à un tiers, y compris les membres de votre famille ou vos amis. Évitez les combinaisons NIP qui peuvent être facilement devinées par d'autres personnes. Sous réserve des conditions générales de cet entente, toutes les transactions effectuées avec la carte avant que nous recevions votre avis seront considérées comme ayant reçu votre approbation.

9. **Transactions divisées :** Si le solde de la carte est insuffisant pour couvrir la totalité de la transaction du point de vente, vous pouvez demander au commerçant d'accepter une transaction divisée. Une transaction divisée vous permet d'utiliser le solde restant sur la carte pour payer une partie du montant de la transaction et de couvrir la différence avec une autre forme de paiement (par exemple, espèces, chèque, crédit ou débit). Si vous omettez d'informer le commerçant que vous souhaitez effectuer une transaction divisée avant d'utiliser la carte, la carte pourrait être refusée. Les commerçants n'ont pas l'obligation d'accepter des transactions divisées et certains commerçants peuvent ne pas les accepter.

10. **Renseignements personnels :** En demandant la carte, vous autorisez nous et nos fournisseurs de services à recueillir, à utiliser, à divulguer et à conserver des renseignements personnels vous concernant tel que décrit ci-dessous. Si vous n'acceptez pas que des renseignements personnels vous concernant soient recueillis, utilisés, divulgués ou conservés, vous ne pouvez pas demander ou utiliser une carte.

Définitions :

11. « **carte secondaire** » signifie une carte supplémentaire que vous seul pouvez utiliser comme carte de remplacement à des fins de sécurité.

12. « **entente** » signifie ces conditions générales entre vous et nous, ainsi que tous les documents qui sont expressément mentionnés aux présentes, ce qui constitue un accord exécutoire entre vous et nous relativement aux conditions générales de la carte que vous recevez d'un distributeur.

13. « **loi applicable** » signifie la loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada), la loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada), la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Québec), la loi sur la protection du consommateur (Québec), la loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT), la loi canadienne anti-pourriel (LCAP), le conseil des normes de sécurité PCI (PCI DSS) ou tous autre loi, règlement ou règle de fonctionnement de toute Autorité gouvernementale ou toute autre autorité réglementaire à laquelle le distributeur ou nous devons répondre, ou tous règlement administratif, règle de fonctionnement ou règlement de Mastercard.

14. « **DAB** » signifie distributeur automatique de billets.

15. « **AUD** » signifie la devise ayant cours en Australie.

16. « **solde** » signifie la somme totale des fonds chargés sur la carte, dans chacune des devises et disponible pour des transactions.

17. « **CAD** » signifie la devise ayant cours au Canada.

18. « **Loi canadienne anti-pourriel (LCAP)** » désigne la Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications (Canada) et son règlement d'application, communément appelée la Loi canadienne anti-pourriel (LCA), et son règlement d'application, dans leurs versions successives.

19. « **carte** » signifie la carte prépayée Cash Passport^{MC} Mastercard, une carte de valeur stockée « multidevises » avec puce et NIP et fonctionnalité sans contact mise par nous, et toute carte de remplacement et toute carte secondaire. Les références à celle-ci comportent les détails de la carte, les informations de sécurité et le NIP.

20. « **le Service à la Clientèle** » signifie les services clientèle du titulaire de la carte, que nous ou un tiers fournissons en lien avec la fourniture des services de carte. Les coordonnées du Service à la Clientèle se trouvent dans le guide d'utilisation facile sur le site web.

21. « **devise** » ou « **devises** » signifie, sous réserve du paragraphe 44, n'importe laquelle des devises ou plus en CAD, USD, EUR, GBP, JPY, AUD et MXN et toute devise supplémentaire que nous pouvons rendre disponible à tout moment, en lien avec la carte.

22. « **distributeur** » signifie chaque agent de distribution ou détaillant qui offre les cartes aux consommateurs ou qui offre une ou plusieurs méthodes pour charger ou recharger les cartes. Un distributeur n'est pas un agent, un mandataire ou un représentant de la Compagnie de Fiducie Peoples.

23. « **EUR** » signifie la devise ayant cours dans la zone euro.

24. « **GBP** » signifie la devise ayant cours en Grande-Bretagne.

25. « **autorité gouvernementale** » signifie toute autorité gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, régionale, municipale ou locale, autorité quasi gouvernementale (y compris le Bureau du surintendant des institutions financières), organisation gouvernementale, commission, comité, agence professionnelle, tribunal, organisation ou tout organisme de réglementation, administratif ou autre organisme, ou toute subdivision politique ou autre, tout ministère, tout service ou toute direction des autorités susmentionnées, dans chaque cas dans la mesure où elle a compétence sur la Compagnie de Fiducie Peoples ou le distributeur ou toute personne, propriété, transaction, activité, événement, ou toute autre question relative à la présente convention. La définition ci-dessus est réputée inclure tout cessionnaire intérimaire ou permanent ou successeur du mandat, de la fonction ou de l'activité sous-jacente d'une autorité gouvernementale.

26. « **JPY** » signifie la devise ayant cours au Japon.

27. « **charge** » ou « **chargement** » signifie l'ajout de fonds à la carte.

28. « **Mastercard** » désigne Mastercard Incorporated et ses successeurs et ayants droit.

29. « **Taux de conversion Mastercard** » s'entend du taux que nous payons à Mastercard pour la conversion de devises étrangères en dollars canadiens, plus le taux de change.

30. « **Mastercard Identity Check^{MD}** » signifie le service de vérification d'identité de Mastercard, un programme conçu pour rendre le magasinage en ligne plus sécuritaire.

31. « **MXN** » signifie la monnaie légale du Mexique.

32. « **Norme PCI DSS** » désigne une norme de sécurité à plusieurs niveaux définie par le Conseil des normes de sécurité PCI, et inclut des conditions relatives à la gestion, aux politiques, aux procédures, à l'architecture de réseau, à la conception logicielle et à d'autres mesures de protection essentielles à la sécurité.

33. « **personne** » signifie une association, une société, un individu, un partenariat, une fiducie, une entreprise non constituée en personne morale ou toute autre entité ou organisation.

34. « **NIP** » signifie le numéro d'identification personnel.

35. « **PDV** » désigne le point de vente où vous pouvez utiliser la carte pour acheter des biens ou des services auprès d'un commerçant.

36. « **transaction de PDV** » signifie une transaction effectuée à un point de vente, où vous pouvez utiliser la carte pour acheter des biens ou des services d'un commerçant.

37. « **nous** », « **notre** » et « **nos** » signifie la Compagnie de Fiducie Peoples.

38. « **site web** » signifie **www.cashpassport.ca**.

39. « **vous** », « **votre** » et « **vos** » signifie l'acheteur de la carte.

Carte et propriété :

40. La carte est notre propriété et le demeurera. La carte vous est fournie pour votre utilisation, pourvu que vous continuiez d'agir en conformité avec cet entente, tel que modifié à tout moment. La carte ne vous est uniquement fournie qu'à vous. Vous ne pouvez pas vendre, attribuer ou transférer la carte à un tiers sans notre consentement.

41. Au moment de l'achat, vous pouvez demander une (1) carte secondaire, que vous pouvez utiliser comme carte de remplacement à des fins de sécurité. La carte secondaire est liée au solde et vous seul pouvez l'utiliser.

42. Les devises disponibles par rapport à la carte peuvent varier à tout moment. Veuillez vérifier auprès du distributeur ou sur le site web pour les détails concernant les devises disponibles. Nous pouvons rendre de nouvelles devises disponibles à tout moment. Si nous ajoutons une nouvelle devise, l'entente s'applique à cette nouvelle devise, et à moins que vous ne soyez avisé autrement, les tableaux de frais et de limites stipulés dans le sommaire de divulgation de l'information sont réputés être modifiés pour s'appliquer à cette nouvelle devise.

Utilisation :

43. Vous acceptez de ne pas utiliser la carte pour des transferts d'argent (par exemple, envoyer des fonds à un tiers), d'accéder à des services de transferts d'argent, ou pour accéder à des biens ou acheter des biens d'emplacements ou de sites web de jeux pour adulte. La carte ne peut être utilisée pour aucune activité illicite. Vous devez vous confirmer avec tous les lois et règlements (y compris les contrôles des changes), par rapport à la carte dans le pays d'achat ou d'utilisation. Sous réserve du paragraphe 44, vous êtes responsable de déterminer le montant détenu dans chacune des devises et de vous assurer d'avoir les fonds suffisants pour toutes les transactions. La carte est inscrite au service Mastercard Identity Check et, lorsque vous magasinez en ligne chez un commerçant qui accepte la fonction de vérification d'identité Mastercard, vous seul pouvez utiliser la carte pour effectuer des achats. Il se peut que vous ne puissiez pas utiliser votre carte à certains postes de péage, dans certaines machines distributrices de parcs de stationnement et lors de croisières ou à bord d'avions. Cela tient au fait que certains de ces commerçants ne peuvent obtenir une autorisation en ligne de notre part.

44. Vous pouvez accéder au solde disponible sur la carte pour acheter des biens et services ou pour obtenir de l'argent aux DAB affichant le logo Mastercard. Sous réserve du paragraphe 68, lorsque vous utilisez la carte, le montant de l'achat ou de la transaction, plus les frais de service applicables à la transaction, sera déduit du solde dans

la devise applicable (et donc le solde total). S'il y a insuffisance de fonds dans une devise en particulier pour payer une transaction, le solde de la transaction sera automatiquement traité en utilisant d'autres devises, dans l'ordre de priorité suivant : CAD, USD, EUR, GBP, JPY, AUD et MXN. Si nous modifions les devises disponibles pour vous en lien avec la carte, nous vous aviserons du nouvel ordre de priorité aux fins de l'entente, directement ou par le site web.

45. Si vous avez le droit à un remboursement pour des biens ou des services achetés en utilisant la carte, ou un autre crédit pour d'autres raisons, ceci sera effectué sur la carte et un taux de change peut être appliqué. Si une conversion de devises est effectuée, le taux de change utilisé est le taux déterminé par Mastercard, comme étant le taux de gros en vigueur le jour où le remboursement est traité, plus les frais de change (reportez-vous au tableau des frais dans le sommaire de divulgation de l'information). Puisque les taux de change varient et que le taux qui s'applique une journée ne sera pas nécessairement le même aucun autre jour, le montant remboursé différera du montant qui a été débité de la carte à l'origine.

Retenues de préautorisation sur les fonds de la carte :

46. Lorsqu'une carte est utilisée pour certains achats, comme des locations de voiture, des réservations d'hôtel et à bord des croisières, le commerçant préautoriserait normalement un certain montant à l'avance de l'achèvement de l'achat, réduisant temporairement le solde disponible sur la carte, pour couvrir les autres transactions. Une préautorisation peut seulement être une estimation du montant de transaction en suspens et peut inclure un dépôt ou une allocation pour des pourboires et des frais supplémentaires. L'ajout de ce montant préautorisé peut provoquer des refus de la carte, si le solde disponible n'est pas suffisant pour couvrir la transaction, plus le montant préautorisé.

Paiements aux bars, aux restaurants et aux pompes à carburant automatisées :

47. Lorsque vous utilisez la carte :

- chez certains commerçants, notamment les bars et les restaurants, et lorsque vous n'autorisez pas la transaction avec la puce et le NIP ou la méthode sans contact, le solde de votre carte devra être égal à la somme de la facture PLUS un montant pouvant aller jusqu'à 20 % de la facture;

• pour acheter de l'essence à une pompe à carburant automatisée, votre carte doit avoir un solde minimum.

Cela permet de s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour couvrir le coût final de la transaction (ainsi que de tous les pourboires) et de réduire le risque d'un solde négatif sur votre carte.

Si vos dépenses réelles sont inférieures au montant supplémentaire ajouté ou que vous dépensez moins que le montant minimal lors de l'achat de carburant, la différence pourrait ne pas être disponible pour une période pouvant aller jusqu'à sept (7) jours à compter de la date de la transaction.

Chargement de la carte :

48. Pour charger un solde sur la carte au moment de l'achat de la carte, vous fournirez des fonds directement au distributeur lors de l'achat. Vous pouvez ajouter des fonds supplémentaires à chaque devise disponible sur la carte, en fournissant les fonds directement au distributeur, et des frais peuvent être imputés, comme stipulé au tableau des frais dans le sommaire de divulgation de l'information. Les montants de chargement maximaux pour la carte sont stipulés au tableau de limites, dans le sommaire de divulgation de l'information. Pour d'autres renseignements sur le réapprovisionnement de la carte, veuillez vous rendre sur le site web.

49. Les fonds que vous fournissez au distributeur pour payer le solde chargé ou chargé de nouveau sur la carte ne sont pas un dépôt et n'établissent pas un compte de dépôt individuel séparé. Vous ne recevrez pas d'intérêts sur le solde de la carte ou les fonds que vous fournissez au distributeur ou par aucune autre méthode de réapprovisionnement.

Solde négatif :

50. Vous êtes responsable de faire le suivi des transactions sur la carte. Dans l'éventualité peu probable où le solde baisse sous zéro (0), vous acceptez de réapprovisionner la carte, pour ramener le solde à zéro (0) ou au-dessus, à l'intérieur de trente (30) jours de la demande, et de payer les frais pour insuffisance de fonds applicables. Les frais pour insuffisance de fonds seront imputés en CAD et seront payables par vous, soit au moment où vous réapprovisionnez la carte pour ramener le solde à zéro (0), ou selon nos directives. Vous avez le droit de nous dédommager de toute somme d'argent que vous devez sur la carte contre tout solde positif sur toute autre carte que

vous détenez de nous. Si nous devons entreprendre des procédures judiciaires contre vous pour défaut de vous conformer à cet entente, vous devez payer nos frais juridiques raisonnables et autres frais engendrés par des procédures.

Utilisation :

51. Vous devriez recevoir un document papier de chaque transaction de PDV ou transaction DAB pour laquelle vous utilisez la carte. Il est de votre responsabilité d'obtenir ce document et de vous assurer qu'il est exact. Nous ne sommes pas responsables de vous fournir aucun relevé d'opération ou relevé périodique, autre que l'information fournie en conformité avec le paragraphe 3.

Résolution d'erreur :

52. Si vous identifiez une erreur dans toute transaction que ce soit, vous devez adresser cette erreur au commerçant applicable ou opérateur de DAB. Vous devez contacter aussitôt le Service à la Clientèle (à tout événement, à l'intérieur de soixante (60) jours de la date de la transaction, reportez-vous au paragraphe 98). Les terminaux de DAB et de points de vente ne sont pas détenus et opérés par nous et nous ne sommes pas responsables de nous assurer qu'ils accepteront la carte.

53. Un commerçant peut ne pas traiter un crédit sur la carte à moins que vous ne puissiez vérifier une transaction de débit précédente par ce commerçant sur la carte, pour un montant équivalent ou supérieur au montant du crédit.

54. Dans l'éventualité où vous recevez de l'argent ou un crédit excédent ce que vous avez payé en raison d'une panne de système ou autrement, nous pouvons corriger cette erreur lors de sa découverte et ajuster le solde disponible sur la carte. Vous acceptez de nous rembourser immédiatement sur demande tout montant en espèces ou crédit excédentaire reçu.

55. Nous nous réservons le droit de prélever sur le solde tous frais de débit compensatoire qui nous manque, comme suite au paiement de tout fonds que vous nous avez payé et qui est annulé par l'institution qui paie.

Frais d'inactivité :

56. À moins qu'interdit par la loi, des frais mensuels d'inactivité vous seront imputés, suivant une période de douze (12) mois, au cours duquel, ni la carte, ni toute carte secondaire n'a été utilisée pour retirer des fonds, ou faire des

achats, ou si aucun crédit n'a été ajouté à votre solde. Les frais d'inactivité mensuelles seront chargées pendant la période de validité de la carte et après l'expiration de la carte. S'il n'y a aucun solde restant, suivant le débit de frais mensuels d'inactivité, nous annulerons le reste de nos frais. Les frais mensuels d'inactivité sont déduits du solde. Si une conversion du taux de change est effectuée, le taux de change utilisé est le taux déterminé par Mastercard, comme étant le taux de gros en vigueur le jour où les frais sont appliqués.

Expiration de la carte :

57. À moins que l'entente ait été résiliée ou que la carte n'ait été suspendue, sous réserve de la disponibilité suffisante des fonds sur la carte, la carte sera utilisable, jusqu'à la date d'expiration sur la carte. S'il reste des fonds sur la carte après l'expiration, vous pouvez choisir de transférer les fonds à une autre carte, ou d'encaisser la carte. Des frais seront imputés, selon les dispositions permises par la loi, comme stipulé au tableau des frais, dans le sommaire de divulgation de l'information. Le jour de la date d'expiration ou après, vous pouvez demander une carte de remplacement d'un distributeur, si vous souhaitez qu'une carte de remplacement vous soit réémise. Avant l'émission d'une carte de remplacement avec une nouvelle date d'expiration, vous pourriez devoir soumettre une identification satisfaisante.

Fermeture et encaissement de la carte :

58. À tout moment avant l'expiration de la carte, vous pouvez fermer la carte ou encaisser la carte, auprès d'un distributeur ou en appelant le Service à la Clientèle. Des frais d'administration peuvent être imputés pour ce service, comme stipulé au tableau des frais, dans le sommaire de divulgation de l'information, ou comme indiqué chez le distributeur.

59. Le paiement est disponible en dollars canadiens seulement lorsque vous encaissez la carte chez un distributeur, et le taux de change (le cas échéant) sera déterminé par le distributeur. Vous pouvez aussi échanger le solde de tous les fonds non dépensés par le Service à la Clientèle et tout solde en excédent des frais d'encaissement applicables (reportez-vous au tableau des frais dans le sommaire de divulgation de l'information), sera transféré à un compte bancaire canadien que vous détenez. L'échange du solde de tout fonds non dépensé sera en CAD à un taux de change déterminé au moment de l'échange.

Frais et limites :

60. Le solde maximal que vous pouvez avoir sur la carte, à tout moment, ne doit pas dépasser les limites applicables de la carte.

61. Pour des détails sur les frais et les limites qui s'appliquent à la carte, veuillez vous reporter aux tableaux de frais et de limites, dans le sommaire de divulgation de l'information, ou sur le site web.

62. Des limites s'appliquent pour l'usage de votre carte aux terminaux sans contact. Veuillez voir le site web pour plus d'information.

63. Vous acceptez de nous payer et de nous autoriser à débiter le solde des frais, comme stipulés au tableau de frais, dans le sommaire de divulgation de l'information et dans cet entente.

64. Certains exploitants de DAB et certains commerçants peuvent également vous facturer des frais qui peuvent être déduits du solde en devise disponible sur la carte, à moins qu'il y ait insuffisance de fonds dans la devise pertinente pour payer les frais. Dans ce cas, le solde sera automatiquement traité en utilisant d'autres devises selon l'ordre de priorité suivant : CAD, USD, EUR, GBP, JPY, AUD et MXN. Tous les opérateurs de guichets automatiques et commerçants ne vous informent pas de ces frais ou du montant facturé avant le retrait de fonds ou l'achat.

65. Vous acceptez d'être avisé des frais de la carte et acceptez de payer les frais applicables, en force pour les services disponibles en vertu de cet entente. Ces frais peuvent être débités du solde, dès qu'ils sont imputés. Veuillez vous reporter au tableau des frais dans le sommaire de divulgation de l'information et aux paragraphes 66 à 74.

Transactions effectuées en devises étrangères :

66. Un taux de change s'appliquera dans certaines instances :

- a. chargement initiaux ou réapprovisionnement, où vous allouez les fonds dans une devise étrangère;
- b. transactions de point de vente, où la transaction est dans une devise autre que celle des devises disponibles ou chargée sur la carte (y compris toute transaction où nous déduisons des fonds en vertu du paragraphe 44, à cause d'insuffisance de fonds);
- c. retraits au DAB et au comptoir où la transaction est dans une devise autre que celle des devises disponibles ou chargée sur la carte (y compris toute

transaction où nous déduisons des fonds en vertu du paragraphe 44, à cause d'insuffisance de fonds);

d. lorsque des frais de DAB sont imputés et que la devise de votre transaction ne correspond pas à une devise sur la carte, ou qu'il y a insuffisance de fonds dans la devise pertinente sur la carte, pour couvrir l'ensemble de la transaction ou les frais;

e. lorsqu'un remboursement de biens ou de services achetés en utilisant la carte, ou un autre crédit pour quelque autre raison que ce soit, est effectué sur la carte dans une devise qui n'est pas disponible sur la carte;

f. lorsque vous allouez des fonds d'une devise à une devise différente;

g. lorsque nous allouons des fonds d'une devise à une devise différente, conformément à l'entente;

h. lorsque vous mettez fin à l'entente ou demandez un remboursement du solde de la carte en vertu du paragraphe 59,

i. lorsque des frais d'encaissement sont imputés et qu'il y a insuffisance de fonds en CAD; et

j. lorsque des frais d'inactivité sont imputés et qu'il y a insuffisance de fonds en CAD.

La méthode de calcul du taux de change pour chaque scénario est stipulée ci-dessous.

67. Le taux de change utilisé pour les chargements initiaux et réapprovisionnements varie selon le distributeur, les méthodes de chargement ou de réapprovisionnement que vous utilisez et le temps nécessaire pour charger et réapprovisionner la carte. Lorsque les fonds sont chargés sur la carte, les paiements que vous effectuez sont en CAD et nous convertissons ce montant dans la devise de votre choix. Vous pouvez demander au préalable au distributeur le taux de change. Selon les méthodes qui vous sont disponibles pour charger ou réapprovisionner la carte, le taux de change qui s'applique à la date à laquelle vous chargez la carte peut ne pas être le même que le taux de change qui s'applique à la date où nous convertissons vos fonds pour charger la carte. Ceci sera pertinent, si le service bancaire en ligne est disponible pour charger ou réapprovisionner la carte. L'historique de la transaction sur le site web affichera le taux de change appliqué. Nous recommandons que vous vérifiez chez le site web de temps à autre pour les méthodes disponibles pour charger ou réapprovisionner la carte.

68. Si un retrait de transaction de point de vente, de DAB ou d'espèces au comptoir est effectué dans une devise différente à toute devise disponible sur la carte, ou dépasse le solde de la devise disponible pertinente sur la carte, le montant sera approvisionné en convertissant le montant de la transaction, au prochain solde de devise disponible sur la carte, dans l'ordre de priorité suivant : CAD, USD, EUR, GBP, JPY, AUD et MXN. Le taux de change utilisé est le taux déterminé par Mastercard, comme étant le taux de gros en vigueur le jour où la transaction est traitée par Mastercard, plus les frais de change (reportez-vous au tableau des frais dans le sommaire de divulgation de l'information).

69. Si un retrait au DAB est effectué dans une devise qui est différente de toute devise disponible sur la carte, ou dépasse le solde de devise disponible pertinent sur la carte, alors les frais CAD du DAB seront appliqués et seront convertis dans la dernière devise utilisée, pour approvisionner la transaction, à un taux de change déterminé par Mastercard, le jour où la transaction est traitée.

70. Lorsqu'un remboursement de biens ou de services achetés en utilisant la carte, ou un autre crédit pour quelque autre raison que ce soit, est effectué sur la carte dans une devise qui n'est pas disponible sur la carte, le remboursement sera converti en CAD, comme décrit au paragraphe 45.

71. Le taux de change (frais de transfert de devises) utilisé pour allouer des frais d'une devise à une autre est établi et déterminé par le Service à la Clientèle et varie chaque jour. Reportez-vous au tableau des frais dans le sommaire de divulgation de l'information.

72. Lorsque vous résiliez l'entente ou demandez un remboursement du solde en vertu du paragraphe 58 et 59, ces fonds seront habituellement convertis en CAD. Un taux d'échange est utilisé à cette fin et varie chaque jour.

73. Lorsque des frais mensuels d'inactivité ou des frais pour le retrait de fonds sont imputés et qu'il y a insuffisance de fonds en CAD, un taux de change peut être appliqué. La méthode pour calculer ceci est décrite au paragraphes 56 et 59.

74. Les taux de change sont sujets à une variation et le taux qui s'applique un jour donné, ne sera pas nécessairement le même, n'importe quel autre jour.

Carte ou NIP perdu ou volé :

75. Vous devez vous assurer de conserver la carte, toute carte secondaire, les détails de sécurité concernant la carte et le NIP en sécurité et sécurisés. La carte est pourvue d'un NIP préétabli. **Vous ne pouvez pas modifier le NIP émis avec la carte.**

Si vous oubliez le NIP, vous pouvez à tout moment obtenir un rappel par le site web, ou en appelant le Service à la Clientèle. Le NIP peut être désactivé si l'on entre un NIP incorrect trois (3) fois à la suite. Si le NIP est désactivé, veuillez communiquer avec le Service à la Clientèle pour de l'aide. Il peut être nécessaire d'allouer un délai de vingt-quatre (24) heures pour réactiver le NIP, et il est possible que nous puissions réactiver le NIP pendant que vous êtes à l'étranger. Si le NIP est désactivé, ou si un commerçant n'accepte pas la puce et le NIP, ou si la valeur de la transaction excède la limite sans contact permise, vous devez signer pour toute transaction chez les commerçants, pourvu que ce mode soit pris en charge et acceptable par le commerçant. Le NIP est pourvu uniquement pour votre utilisation et votre sécurité pour le retrait en espèces de DAB ou pour acheter des biens ou services, le cas échéant.

76. Si vous perdez la carte et/ou le NIP, vous devez appeler le Service à la Clientèle IMMÉDIATEMENT et en tout état de cause dans les vingt-quatre (24) heures à compter de la connaissance de la perte. Vous devrez répondre aux questions d'identification de vos renseignements personnels.

Votre responsabilité :

77. Nous vous recommandons de consulter votre historique de transactions régulièrement. Vous devez aviser le Service à la Clientèle de transactions non-autorisées résultant de la carte étant perdue, volée ou mal utilisée, ou s'il y a une transaction que vous ne reconnaissez pas, IMMÉDIATEMENT après en avoir pris connaissance et en tout cas, au plus tard, soixante (60) jours après la date de la transaction. Sous réserve des paragraphes 78 et 79 vous ne serez pas responsable des transactions que nous identifierons comme non-autorisées, faites avec la carte ou une carte secondaire, après nous en avoir avisées. Il se peut que nous vous demandions de fournir des informations écrites supplémentaires concernant un tel transaction, en complétant notre formulaire de contestation que vous pouvez obtenir sur le site web, ou en appelant le Service à la Clientèle.

78. Sous réserve du paragraphe 79, vous ne serez pas responsable des transactions non autorisées, sauf :

- a. si vous avez consenti à l'utilisation abusive de la carte ou d'une carte secondaire;
- b. si vous avez fait preuve de négligence (y compris, mais sans s'y limiter, le défaut de conserver les détails de sécurité concernant la carte ou le NIP);
- c. si vous avez agi de manière frauduleuse; et/ou
- d. si vous avez interféré, ou avez permis à quiconque d'interférer avec toute bande magnétique ou tout circuit intégré (puce) dans la carte ou carte secondaire.

79. La politique « Responsabilité zéro » de Mastercard s'applique aux achats effectués chez le commerçant, au téléphone, en ligne ou sur un appareil mobile, ainsi qu'aux transactions au DAB. En votre qualité de titulaire de carte, vous n'assumerez aucune responsabilité à l'égard des transactions non autorisées si les conditions suivantes sont réunies :

- (i) vous avez pris des précautions suffisantes pour protéger votre carte et votre NIP contre la perte ou le vol;
- (ii) vous avez rapidement signalé la perte ou le vol de votre carte ou de votre NIP au Service à la Clientèle.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous assumerez la responsabilité à l'égard de toutes les transactions non autorisées qui ont été effectuées avant que vous ne signaliez la perte ou le vol de votre carte ou de votre NIP au Service à la Clientèle. La vérification d'une demande au titre de la protection « Responsabilité zéro » peut prendre jusqu'à cent vingt (120) jours une fois tous les formulaires et documents reçus et confirmés par nous, et peut nécessiter une enquête policière.

Remplacement de la carte :

80. Si la carte est perdue, volée ou endommagée, vous pouvez demander une carte de remplacement en personne chez un distributeur, ou demander qu'une carte de remplacement vous soit envoyée en appelant le Service à la Clientèle. Si vous êtes à l'étranger ou si pour quelque raison que ce soit, nous ou un distributeur ne pouvons pas vous fournir une carte de remplacement, vous pouvez appeler le Service à la Clientèle et ils peuvent pouvoir planifier que les fonds vous soient rendus disponibles, jusqu'au solde disponible sur la carte, dans des divers emplacements de transferts d'argent au monde en place d'une carte de remplacement.

Consentement concernant les renseignements personnels:

81. En demandant une carte, vous autorisez nous et nos fournisseurs de services à recueillir, à utiliser, à divulguer et à conserver des renseignements personnels vous concernant à des fins liées à votre demande de carte et à votre utilisation de la carte (si une carte est émise), ainsi qu'aux fins décrites ci-dessous. Si vous n'acceptez pas que des renseignements personnels vous concernant soient recueillis, utilisés, divulgués ou conservés, vous ne pouvez pas demander ou utiliser une carte. Comme il est expliqué ci-dessous, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en annulant votre carte et tous les services connexes offerts par nous.

82. Lorsque vous demandez une carte, nous et nos fournisseurs de services recueillent des renseignements à votre sujet (p. ex. votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre date de naissance) et, si une carte est émise à votre intention, nous et nos fournisseurs de services recueillent des renseignements à votre sujet et au sujet de l'utilisation de la carte et des services connexes, y compris des renseignements sur les transactions effectuées avec la carte (p. ex. la date et le montant des transactions ainsi que les établissements où elles ont été effectuées) (collectivement appelés les « renseignements sur le titulaire »). Nous et nos fournisseurs de services peuvent obtenir des renseignements personnels vous concernant directement auprès de vous et auprès d'autres sources, y compris le distributeur et des tiers fournisseurs de services d'identification, de données démographiques et de prévention des fraudes.

83. Nous divulguons les renseignements sur le titulaire à ses fournisseurs chargés de vous offrir des services et d'offrir des services connexes à la Compagnie de Fiducie Peoples.

84. Nous et nos fournisseurs de services utiliserons, divulguons et conserverons les renseignements sur le titulaire afin de traiter votre demande de carte (y compris pour vérifier votre identité) et, si une carte est émise, pour vous fournir des services en rapport avec votre carte (y compris la gestion de la carte et le traitement des transactions effectuées avec la carte), pour assurer la protection contre la fraude et la conformité à la législation, pour exécuter la présente entente, pour protéger et appliquer nos droits légaux et pour d'autres fins

requises ou autorisées par les lois applicables.

85. Nous metons aussi en œuvre des mesures de sécurité matérielles, électroniques et procédurales conformes à la réglementation canadienne en matière de protection des renseignements sur les titulaires.

86. Nous et nos fournisseurs de services pouvons utiliser et conserver les renseignements sur le titulaire dans des installations situées dans différents pays (incluant le Canada, les États-Unis, et les Royaume Unis). Les lois en matière de protection des renseignements personnels en vigueur dans ces pays peuvent être différentes de celles qui s'appliquent dans l'administration où vous résidez; il est possible que les tribunaux, les administrations publiques, les organismes d'application de la loi et de réglementation et les autorités en matière de sécurité soient autorisés à avoir accès aux renseignements sur le titulaire sans que vous en soyez avisé. Les lois sur la protection des données en vigueur dans d'autres instances dans lesquelles nous pouvons communiquer vos renseignements personnels peuvent différer de celles qui sont en vigueur dans votre instance de résidence; tous les renseignements personnels communiqués dans une autre instance sont assujettis aux lois en vigueur et aux pouvoirs des autorités chargées de la sécurité nationale dans cette instance. Dans les limites autorisées par ces lois, la Compagnie de Fiducie Peoples prendra des mesures raisonnables équivalentes à celles qui sont en vigueur dans votre instance de résidence pour assurer la protection de vos renseignements personnels. Par la présente, vous acceptez que vos renseignements personnels soient transmis à des tiers outre-frontière (y compris aux États-Unis) aux fins susmentionnées.

87. Nous utiliserons les renseignements sur le titulaire pour émettre et gérer la carte et pour vous fournir les services connexes. Nous et nos fournisseurs de services remettons à vous pour garantir l'exactitude, l'intégralité et l'actualité des renseignements sur le titulaire. Vous vous engagez à nous informer rapidement (en téléphonant au Service à la Clientèle au 1-877-465-0085) de tout changement aux renseignements sur le titulaire ou de toute information erronée. Pour demander l'accès aux renseignements personnels vous concernant que nous avons obtenus, communiquez avec nous par l'entremise de notre Service à la Clientèle ou de

notre site web. Si les renseignements ont été obtenus auprès de fournisseurs de données de vérification de l'identité et de données démographiques, nous vous informerons de votre droit d'accès et de modification en ce qui concerne le dossier détenu par l'agent de renseignements personnels et nous vous indiquerons la marche à suivre pour accéder aux rapports et aux recommandations et les faire corriger, s'il y a lieu.

88. Nous et nos fournisseurs de services pouvons utiliser les renseignements sur le titulaire (y compris votre numéro de téléphone, votre numéro de téléphone cellulaire et votre adresse de courriel) pour communiquer avec vous, y compris par la poste ordinaire et par courrier électronique, par téléphone (y compris au moyen de messages préenregistrés, de messageries par voix artificielle et de systèmes téléphoniques à composition automatique) et par messagerie instantanée, à propos de votre carte ou de questions connexes, sans égard aux frais d'interurbain ou d'utilisation qui pourraient vous être facturés.

89. Nous et nos fournisseurs de services pouvons surveiller et enregistrer nos communications et notre correspondance avec vous (y compris les courriels, les conversations en ligne et les appels téléphoniques) à des fins d'assurance de la qualité, de formation du personnel et de conformité à la législation.

90. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements sur le titulaire en téléphonant au Service à la Clientèle au 1-877-465-0085 et en annulant votre carte et tous les services connexes offerts par la Compagnie de Fiducie Peoples. Si vous retirez votre consentement, nous continuerons de recueillir, d'utiliser, de divulguer et de conserver les renseignements sur le titulaire aussi longtemps qu'il est raisonnablement nécessaire pour exécuter les opérations relatives à l'annulation de votre carte, à la protection contre la fraude et à la conformité à la législation, pour exécuter la présente entente, pour protéger et appliquer les droits légaux de nous et pour d'autres fins requises ou autorisées par les lois applicables.

91. Outre ce qui précède, si vous consentez à ce qu'un distributeur ou un autre tiers recueille et utilise vos renseignements personnels (y compris les renseignements sur le titulaire) à des fins qui lui sont propres (c.-à-d. non

liées à ses fonctions de fournisseur de services de la Compagnie de Fiducie Peoples), y compris pour vous envoyer des messages de marketing ou de promotion, nous n'avons aucun pouvoir sur la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements sur le titulaire par ce distributeur ou ce tiers et ne peut donc pas être tenue responsable des actes du distributeur ou du tiers à cet égard, ni des messages de marketing ou de promotion qu'il pourrait vous envoyer ou de tout acte fautif ou omission de sa part.

92. Les restrictions et les exigences décrites ci-dessus ne s'appliquent pas aux renseignements sur le titulaire agrégés ou autrement dépersonnalisés et qui ne permettent pas de vous identifier.

93. Nos pratiques générales en matière de renseignements personnels sont énoncées dans notre Politique en matière de protection des renseignements personnels, qui est mise à jour de temps à autre (en ligne : <http://www.peoplestrust.com/fr/legale/protection-des-renseignements-personnels-et-securite/protection-des-renseignements-personnels/>).

Notre responsabilité :

94. Ni nous, ni le Service à la Clientèle, ni le distributeur ne serons responsables, en quelque façon que ce soit, de tout différend découlant de l'achat de marchandise ou services, en utilisant la carte ou l'omission de tout commerçant d'honorer la carte, la défaillance de toute machine de DAB de dispenser de l'agent ou de tout frais supplémentaire imputé par l'opérateur des terminaux de DAB ou de point de vente (par exemple, lorsque vous retirez des espèces de tout DAB, l'opérateur du DAB peut imputer des frais supplémentaires pour le service). Nous, le Service à la Clientèle et le distributeur, ne sommes pas responsables de tout défaut de fournir, du manque de qualité ou de l'adéquation de tout bien ou service achetés des commerçants par l'utilisation de la carte.

95. Ni nous, ni le Service à la Clientèle, ni le distributeur ne serons responsables de toute action ou d'omission d'agir d'un commerçant ou d'un refus par un commerçant, d'honorer la carte, que la défaillance ou le refus soit ou non le résultat de tous erreur ou mauvais fonctionnement de l'équipement utilisé pour affecter une autorisation de la carte. Nous ne serons pas responsables de tous dommage, perte ou inconvénient que vous pourriez subir, si vous êtes dans l'impossibilité d'utiliser la

carte, comme suite de tous omission, erreur, mauvais fonctionnement ou problème technique, avec ou chez notre distributeur, ou avec nos systèmes ou équipements de fournisseurs de services, ou avec un DAB.

96. Nous ne serons pas responsables envers vous de toute perte due à des circonstances au-delà de notre contrôle raisonnable ou pour toute perte consécutive, si nous omettons d'agir selon vos directives, pour quelque raison que ce soit.

97. Rien ne limitera notre responsabilité envers vous, pour le décès ou les blessures corporelles découlant de grossière négligence ou d'assertion frauduleuse et inexacte ou de fausse déclaration.

Différends :

98. Si vous ne reconnaissez pas une transaction sur la carte, vous devez immédiatement aviser le Service à la Clientèle de votre différend et à tout événement, à l'intérieur de soixante (60) jours de la date de la transaction. Nous demanderons que vous fournissiez sur notre formulaire de différend, une information écrite supplémentaire concernant une telle transaction. Vous pouvez obtenir ce formulaire sur le site web ou en appelant le Service à la Clientèle. Le formulaire différend doit être rempli et retourné au Service à la Clientèle par télécopie ou e-mail à l'intérieur de soixante (60) jours de la date de la transaction faisant l'objet du différend, ou vous serez réputé avoir accepté une telle transaction.

Si vous identifiez une erreur dans toute transaction que ce soit, vous devez adresser cette erreur au commerçant applicable ou à l'opérateur de DAB et contacter aussitôt le Service à la Clientèle (à tout événement, à l'intérieur de soixante (60) jours de la date de la transaction). Veuillez vous informer auprès du commerçant de toute politique de remboursement qui peut s'appliquer aux achats effectués avec la carte. Nous ne sommes pas responsables de tout problème que vous pourriez éprouver avec tout bien ou service que vous achetez avec la carte, que ce soit par rapport à la qualité, la sécurité, la légitimité ou tout autre aspect de votre achat.

Demandes et plaintes :

99. Si vous avez des questions concernant la carte, veuillez vous reporter au site web.

100. Si vous avez des questions supplémentaires, êtes insatisfait de la norme de service, ou si vous pensez

avoir fait une erreur en utilisant la carte, tentez d'abord de résoudre votre demande ou plainte en contactant le Service à la Clientèle. On peut contacter le Service à la Clientèle en utilisant les coordonnées dans le guide d'utilisation facile, et ils essayeront de résoudre tout problème aussi rapidement que possible et conformément avec la procédure de plaintes, que vous pouvez retrouver sur le site web, ou qui est disponible sur demande. Si le Service à la Clientèle est dans l'impossibilité de résoudre la demande ou la plainte à votre satisfaction, veuillez appeler notre représentant des plaintes au 1-855-694-6214 ou soumettre votre plainte ou votre demande en remplissant le formulaire figurant sur notre site Web (<http://www.peoplestrust.com/fr/a-propos-de-nous/contactez-nous/>). Nous ferons de notre mieux pour résoudre votre demande ou votre plainte. Si pour quelque raison que ce soit nous sommes dans l'impossibilité de résoudre le problème à votre satisfaction, vous pouvez transmettre votre demande ou votre plainte pour une résolution à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement au 1-888-451-4519.

101. Vous pouvez aussi transmettre la plainte ou la demande à :

Agence de la consommation en matière financière du Canada
427 Laurier Avenue West, 6th Floor
Ottawa (ON) K1R 1B9
Tél. : 1-866-461-3222
www.fcac-acfc.gc.ca

Notre politique Réponse à vos préoccupations peut être trouvée en ligne à <http://www.peoplestrust.com/fr/a-propos-de-nous/reponse-a-vos-preoccupations/>

Suspension :

102. Nous pouvons suspendre ou annuler la carte, si vous dépassez n'importe laquelle des limites stipulées au tableau des limites, dans le sommaire de divulgation de l'information, si vous utilisez la carte à des fins illicites, si vous faites défaut de vous conformer aux conditions de cet entente, ou si nous remarquons des activités suspectes. Si l'accès est refusé ou si la carte est annulée ou suspendue, vous devriez contacter le Service à la Clientèle pour plus de détails. Si nous suspendons la carte, nous vous informerons de notre décision, à moins qu'une telle divulgation soit interdite par la loi, ou compromettraient autrement la prévention de la fraude ou les mesures de sécurité.

Résiliation :

103. L'entente prendra fin dans l'éventualité de : (i) la dernière des survenances suivantes entre l'expiration de la carte (y compris toute carte de remplacement) ou l'expiration de toute carte secondaire; (ii) un événement se produisant en vertu des paragraphes 104 ou 105.

104. Vous pouvez à tout moment résilier cet entente en appelant le Service à la Clientèle et tout solde de la carte doit être payé conformément au paragraphe 58. Nous pouvons résilier cet entente à tout moment. Nous, ou le cas échéant, notre distributeur ou le Service à la Clientèle vous rembourserons tout solde en suspens restant sur la carte, moins les frais de retard. Malgré toute résiliation de cet entente, vous devez satisfaire à toutes vos obligations en vertu de cet entente.

105. Nous pouvons vous demander de retourner la carte (y compris toute carte secondaire) et pouvons terminer cet entente, avec ou sans préavis, si vous violez matériellement, aucune des dispositions générales.

Totalité de l'entente :

106. Ceci établit la totalité de l'entente entre les parties par rapport à l'utilisation de la carte. Cet entente remplace tous les accords et ententes antérieurs entre les parties, par rapport à la carte.

Modification :

107. Sous réserve des dispositions du paragraphe 108 aux présentes, nous pouvons modifier cet entente à tout moment, y compris tous les frais. La plus récente version de l'entente sera disponible sur le site web. Si la loi l'exige, nous vous donnerons un préavis écrit de la modification, avant la date de prise d'effet de celle-ci. Nonobstant ce qui précède, le préavis de toute modification, peut ne pas être donné, s'il est nécessaire de faire une telle modification immédiatement, afin de conserver ou restaurer la sécurité de la carte, ou tout système de paiement relié ou de se conformer avec la loi applicable. Si une telle situation se présente, alors vous recevrez un préavis, aussi tôt que raisonnablement possible, selon les circonstances. Si vous êtes en désaccord avec les modifications de l'entente, vous acceptez de cesser immédiatement d'utiliser la carte et d'aviser le Service à la Clientèle, que vous résiliez l'entente. Vous pouvez demander un remboursement de votre solde, en appelant au Service à la Clientèle. Vous ne serez pas imputé pour

ce remboursement.

Avis :

108. Nous pouvons vous signifier un préavis spécifiquement, par courrier prépayé régulier, à l'adresse que vous nous avez fournie, ou à votre dernière adresse e-mail fournie. Vous êtes responsable de nous informer de tout changement dans votre adresse de courrier ou d'e-mail et pour vérifier le site web pour de tels avis. Le préavis sera réputé avoir été reçu de vous cinq (5) jours après l'envoi par courrier ou le jour ouvrable suivant, après un e-mail. Les frais que nous pouvons imputer en lien avec votre utilisation de la carte et les services associés sont énumérés au tableau de frais, dans le sommaire de divulgation de l'information. Veuillez noter que nous pouvons imputer les frais en tout temps. Si la loi l'exige, nous signifierons un préavis de toute augmentation ou introduction de nouveaux frais associés à la carte, en vous fournissant un préavis : (i) sur le site web, soixante (60) jours avant la date de prise d'effet d'une telle modification; et (ii) préavis écrit ou par e-mail, trente (30) jours avant la date de prise d'effet d'une telle modification, à l'adresse la plus récente fournie. La modification prendra effet à la date indiquée dans l'avis.

109. Vous pouvez nous aviser en faisant parvenir un préavis au Service à la Clientèle, sur le site web (autre que l'avis d'une carte perdue ou volée, les demandes concernant les transactions sur votre compte ou les demandes de solde, l'aide pour le NIP, l'orientation pour configurer le compte de la carte en ligne, l'aide avec le nom d'utilisateur ou les mots de passe oubliés et les activations de compte, qui ne peuvent être effectués qu'en appelant le Service à la Clientèle). Le préavis sera réputé avoir été reçu à la date de la livraison du préavis au Service à la Clientèle et le prochain jour ouvrable après l'e-mail.

Lois applicables :

110. L'entente sera sujet aux lois de la province de Colombie-Britannique et du Canada applicables aux présentes. Les tribunaux de Colombie-Britannique auront la compétence par rapport à tout différend découlant de l'entente.

Avis de non-responsabilité :

111. Tandis que tout effort est fait pour s'assurer que toutes les sources d'information fournissent une information exacte concernant la carte et le solde, nous nous fions sur plusieurs sources d'information, certaines étant hors de notre contrôle et nous ne serons

pas tenus responsables ou responsables de l'exactitude de l'information de telles sources.

Assignation :

112. Nous pouvons assigner nos droits et obligations en vertu de cet entente sans votre consentement, à toute tierce partie, sujet à la prise en charge de la pleine responsabilité envers vous par cette tierce partie, conformément à vos obligations en vertu de cet entente.

Divisibilité :

113. Si toute partie de cet entente est jugée comme étant invalide ou non applicable par quelque tribunal ou agence gouvernementale de juridiction compétente que ce soit, cette invalidité ou la non-applicabilité n'affecte pas le reste de cet entente, qui survivra et sera interprété comme si cette partie invalide ou non applicable, n'avait pas fait partie des présentes.

Droits de tierces parties :

114. Pour éviter tout doute, rien dans l'entente ne confèrera à toute tierce partie, aucun avantage ou le droit d'appliquer aucune disposition de l'entente.

Coordonnées :

115. Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la carte ou l'entente, vous pouvez visiter le site web, appeler le Service à la Clientèle au 1-877-465-0085 à partir du Canada, ou écrire aux Card Services, Access House, Cygnet Road, Peterborough, PE7 8FJ, Royaume-Uni.

La carte est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples en vertu d'une licence de Mastercard International Inc. Mastercard et le design des cercles sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated. Le logo de Postes Canada est une marque de commerce de la Société canadienne des postes.

Date d'entrée en vigueur: février 2024